

FAI

JAMAIS DEUX SANS TROIS...

Il y a environ deux mois, Iliad et Vivendi s'associaient dans une plainte contre France Télécom, auprès de la Commission européenne. Cette plainte, pour abus de position dominante, dénonce les prix pratiqués par l'opérateur historique pour la location de ses paires de cuivre.

A travers les propos d'un de ses portes-paroles, Bouygues Télécom, fraîchement arrivé dans l'Internet fixe il y a moins de sept mois avec sa Bbox, envisagerait de rejoindre le duo précédemment cité, devant la Commission.

Avec un faible recrutement au quatrième trimestre (entre 15 000 et 20 000 nouveaux abonnés selon les premières estimations), il semblerait que les prix de la location fixés par France Télécom soient pour ce petit nouveau, un lourd handicap pour pouvoir percer dans le monde impitoyable des FAI...

Sources : *Le Figaro*

Internet

FILM D'HORREUR À SUSPENS...

C'est ce jour qu'à eu lieu le vote solennel de la loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet. Retour étape par étape sur cet événement majeur.

15h00 : Débutent les «Questions au Gouvernement», l'hémicycle est quasi plein. Les députés interrogent les différents ministres sur des sujets d'actualité...

15h48 : Christine Albanel est questionnée par un député à propos de l'affaire TF1 (cf. **édition du 7 mai**). Sa réponse ne convainc pas l'hémicycle, des «démissions !» «démissions !» se font entendre.

16h00 : Les «Questions au Gouvernement» s'achèvent, la séance est suspendue. Quinze minutes plus tard, la séance est reprise pour fixer l'ordre du jour.

16h22 : Avant le scrutin, cinq minutes sont accordées aux représentants des partis pour qu'ils puissent s'exprimer sur la loi et le vote à venir.

16h28 : Le scrutin est annoncé. Il est ouvert quelques minutes plus tard.

16h43 : Le verdict tombe. De la voix de Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée Nationale :

«Nombre de votants : 557.

Voix exprimées : 529.

Pour : 296.

Contre : 233.»

Après cette adoption par les députés, le texte part désormais devant les sénateurs, en commission des affaires Culturelles. La commission devrait le voter rapidement, au plus tard ce jeudi. Après la lueur d'espoir entraperçue le mois dernier dans la même assemblée (cf. **édition du 9 avril**), le cauchemar continue...

La liste complète des votants est disponible ici : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/scrutins/jo0386.asp>

Free

PAIRE D'AS POUR COMMENCER...

Après les chaînes «Musique» et «Ciné & Séries TV» (cf. **édition d'hier**), le portail de Free accueille une nouvelle chaîne, cette fois dédiée au poker. En partenariat avec MadeInPoker (du groupe Chiligaming), cette première étape n'est sûrement que le début d'une longue série, déjà annoncée il y a quelques mois (cf. **édition du 12 février**).

En toute légalité, la chaîne propose des news, des articles, des photos, des vidéos, un forum, des interviews de stars jouant au poker, ou encore un espace dédié aux débutants...

A noter que tout ce contenu est entièrement gratuit. Seule la participation aux forums vous demandera de passer par la case inscription... Pour jouer par contre, il faudra attendre un cadre réglementaire fixant l'ouverture officielle des jeux en ligne. Un projet de loi qui devrait être appliqué en janvier de l'année prochaine...

Le portail se trouve ici : <http://www.madeinpoker.com/?source=free>

Sources : <http://www.universfreebox.com/article8070.html>

